

Service Affaires juridiques,  
administratives et foncières

**OBJET : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE EN DEDOMMAGEMENT D'UN  
SINISTRE SURVENU SUR UN VEHICULE DE LOCATION EN DATE DU 8  
SEPTEMBRE 2022**

Le Maire d'Annonay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération n° 2020-96 du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs conférée au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** qu'un véhicule de location de marque FUSO immatriculé FZ-335-GX a été vandalisé (vol de pièces),

**CONSIDÉRANT** que la commune d'Annonay a déclaré ce sinistre à AXA FRANCE IARD au titre du contrat flotte automobile, et que le montant des dégâts occasionnés a été établi à la somme totale de 1 974.17 €,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'accepter la proposition d'indemnisation conforme aux garanties contractuelles souscrites par la commune d'Annonay.

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'accepter la proposition d'indemnisation de AXA FRANCE IARD pour un montant total et maximum de 1 974.17 euros se répartissant ainsi :

- Un premier règlement de : 1 224.17 euros,
- Un règlement complémentaire de : 750.00 euros

**Article 2 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et à AXA France IARD – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NATERRE CEDEX.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône.

**Article 4 :** Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 13 octobre 2023  
Par délégation  
Jérémie LADET  
Le Maire  
Simon PLENET  
*chef de service affaires juridiques, administratives et foncières*

Transmis en sous-préfecture le : 16 octobre 2023

Identifiant télétransmission : 007 - 210700100 - 20230101 - 45171 - A1 - 1-1

